



Formation recyclage de l'habilitation électrique niveau B1 / B1V



Lieu de formation

AC 52
12 Allée Jean Moulin
52100 Saint-Dizier



Durée

2 jours soit
14 heures



Effectif

10 Stagiaires
maximum.



Coût pédagogique

Sur devis.

Notre organisme peut adapter sa formation aux personnes en situation de handicap.

Pour plus d'informations nous contacter.

Présentation

Les formations en habilitation électrique font partie des actions obligatoires pour toutes entreprises, associations et collectivités dont les salariés sont exposés au risque électrique (Cf article [R 4544-9](#) et [R 4544-10](#) du code du travail). Il est donc important pour un salarié d'avoir suivi une formation préparatoire à l'habilitation électrique en vue d'être habilité par son employeur. C'est une reconnaissance de ses capacités à opérer en sécurité vis-à-vis du risque électrique dans les tâches qui lui incombent.

Pour qui ?



Tous collaborateurs électriciens assurant la maintenance préventive et correctives des installations électriques en très basse tension (0 à 50 volts) et en basse tension (de 50 à 1000 volts) ainsi que la conception d'installation électrique, sous la responsabilité d'un chargé de travaux (B2(V) ou d'un chargé d'intervention générale (BR)).

Prérequis

Avoir, dans le domaine de tension considéré sur les ouvrages ou les installations électriques, des compétences en électricité résultant d'une formation ou d'une pratique professionnelle, et notamment :

- Différencier les grandeurs électriques, telles que courant, tension, résistance, puissance, alternatif et continu,
- Identifier les dispositifs de protection contre les contacts directs et indirects,
- Identifier les équipements électriques dans leur environnement (fonctions : séparation, protection commande, etc.),
- Lire un schéma électrique et reconnaître les matériels à partir de leurs symboles.

Formation recyclage de l'habilitation électrique niveau B1 / B1V



Lieu de formation

AC 52

12 Allée Jean Moulin

52100 Saint-Dizier



Durée

2 jours soit
14 heures



Effectif

10 Stagiaires
maximum.



Coût pédagogique

Sur devis.

Notre organisme peut adapter sa formation aux personnes en situation de handicap.

Pour plus d'informations nous contacter.

Objectifs



Cette formation vise à faire habilitier par l'employeur les collaborateurs électriciens dont les tâches reposent sur la réalisation de travaux d'ordre électrique sur des installations ou électriques en basse tension.

À l'issue de la formation, les participants seront en mesure :

- D'analyser et appréhender le facteur « risque électrique » dans leur environnement de travail (Article D.3.1.9.2 norme NFC18-510/A2),
- De connaître, et d'appliquer les prescriptions de la norme NFC 18-510/A2 (version de juin 2023) visant à se prémunir du risque électrique (Article D.3.1.9.2 norme NFC18-510/A2),
- De connaître les limites de leurs attributions et domaines d'intervention sur les installations électriques existantes (Article D.3.1.9.2 norme NFC18-510/A2),
- D'installer et d'utiliser des équipements de protection individuelle et collective,
- De se prémunir du risque électrique lié à l'utilisation d'outils à main ou électroportatifs,
- De connaître et d'appliquer les préconisations normalisées relatives aux travaux d'ordre électrique hors tension dans le domaine de la basse tension et au voisinage de pièces nues,
- D'adopter une conduite adaptée en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique (Article 13 norme NFC18-510/A2).

Formation recyclage de l'habilitation électrique niveau B1 / B1V



Lieu de formation

AC 52

12 Allée Jean Moulin

52100 Saint-Dizier



Durée

2 jours soit
14 heures



Effectif

10 Stagiaires
maximum.



Coût pédagogique

Sur devis.

Notre organisme peut adapter sa formation aux personnes en situation de handicap.

Pour plus d'informations nous contacter.

Base réglementaire



- Décret n°2010-1118 du 22 septembre 2010
- Articles R4544-9 et R4544-10 du code du travail
- NORME NFC18-510/A2 (Juin 2023)
- Documents INRS (ED6127 et ED6187)

Méthodes pédagogiques

- Les apports théoriques sont étayés par des mises en pratique.
- La méthode participative est privilégiée pour permettre aux participants d'échanger sur leurs pratiques professionnelles et partager leurs expériences propres.

Moyens pédagogiques

- La formation est conduite dans une salle équipée d'un vidéoprojecteur et de supports pour cours (tableau, storyboard).
- Des documents normalisés sont utilisés en support de mise en pratique de la norme NFC18-510/A2.
- Des maquettes pédagogiques sont mises à dispositions pour les apports pratiques.
- Des équipements de protection individuel sont mis à disposition des participants (tapis, VAT, gant, écran facial, cadenas, macaron, etc...).

Documents délivrés en fin de formation



- Avis après formation
- Titre d'habilitation
- Attestation de formation
- Livret pédagogique pour « électricien »



Lieu de formation

AC 52
12 Allée Jean Moulin
52100 Saint-Dizier



Durée

2 jours soit
14 heures



Effectif

10 Stagiaires
maximum.



Coût pédagogique

Sur devis.

Notre organisme peut
adapter sa formation aux
personnes en situation de
handicap.

Pour plus d'informations
nous contacter.

Programme et contenu des compétences socles

1. Thématiques théoriques

➤ Module R1 – Thèmes communs retour d'expérience

- Analyse des accidents et presque accidents : processus et conséquences avérées ou potentielles,
- Effets du courant sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlure,
- Grandeurs électriques rencontrées lors des différentes opérations,
- Evaluation du risque électrique.

2. Thématiques pratiques

➤ Module R4 - Référentiel INRS

- Zones d'environnements et leurs limites,
- Habilitation : limites, analyse des risques et mesures de prévention,
- Analyse des risques et mise en œuvre des principes généraux de prévention,
- Protection collective : mesures, équipements et signalisation,
- Équipements de travail utilisés (échelles, outils à main...) : risques et mise en œuvre,
- Mise en sécurité d'un circuit : mise hors tension, VAT, consignation, mise hors de portée,
- Documents applicables lors d'une opération : instructions de sécurité, attestation de consignation, attestation de première étape de consignation, autorisation de travail, certificat pour tiers, avis de fin de travail ...,
- Mesures de préventions à appliquer lors d'une opération : éliminer le risque, organiser, délimiter, signaler, respecter et faire respecter,
- Induction et couplage capacitif et mesure de prévention associée (mise en équipotentialité),
- Incendies et accidents sur ou près des ouvrages et installations électriques.



Formation recyclage de l'habilitation électrique niveau B1 / B1V



Lieu de formation

AC 52

12 Allée Jean Moulin

52100 Saint-Dizier



Durée

2 jours soit
14 heures



Effectif

10 Stagiaires
maximum.



Coût pédagogique

Sur devis.

Notre organisme peut adapter sa formation aux personnes en situation de handicap.

Pour plus d'informations nous contacter.

Modalités d'évaluation

Pratiques

- Eliminer un risque de présence de tension dans la zone de voisinage renforce BT - zone 4 - (mise en place de nappe isolante, etc.),
- Lister les mesures de prévention à observer lors de travaux hors tension au voisinage de PNST,
- Identifier les zones d'environnement dans lesquelles il peut intervenir (domaine de tension, zone d'environnement, locaux réservés aux électriciens, etc.).
- Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.



Théoriques

- Questionnaires à choix multiples sommatif et formatif (QCMs).

Conditions de réussite



Les apports théoriques et pratiques sont considérés comme acquis sous réserve :

- D'avoir suivi la formation sur les 14 heures consécutives,
- D'avoir obtenu un résultat satisfaisant aux QCMs formatifs et à l'épreuve sommative,
- D'avoir réussi les épreuves de mises en pratique.

AC 52



FORMATION ET CONSEILS

Modalités d'accès

Sur demande écrite du futur bénéficiaire.

Pour de plus amples informations, se renseigner auprès de nos services

Délais d'accès

Attente maximale de 4 semaines une fois la demande de formation formalisée par écrit.

AC 52

12 Allée Jean Moulin, 52100 Saint-Dizier

Tél 07 82 23 06 20

contact@ac52.fr

V3.0_Septembre 2023